

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 25 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 55 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	12 » 55 » soir.	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 10 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h. 27 ^m »	5 » 45 ^m »	7 » 40 ^m »	9 » 27 ^m »	9 » 55 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 ^m »	11 » 45 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 28 Février.

LE BUDGET DE 1883.

Le Journal des Débats publie les renseignements suivants sur les combinaisons financières du budget de 1883, que M. Léon Say doit déposer mardi ou jeudi prochain au plus tard :

Ce budget sera, comme d'usage, précédé d'un exposé des motifs qui en expliquera les combinaisons.

Il s'agissait de traduire en fait, le programme financier qui a été défini par la formule : Ni émission, ni rachat, ni conversion.

Le premier soin du ministre a été de rendre inutile l'émission des rentes avec lesquelles on devait couvrir les 1,200 millions de travaux faits ou à faire en 1881 et en 1882. Toutes les rentes qui y correspondent seront rendues impropres à la circulation et serviront à consolider les comptes permanents de la dette flottante.

Le public est donc assuré qu'il ne viendra au cune de ces rentes sur le marché. Enfin, pour rendre inutile toute création de rentes au profit du budget extraordinaire de 1883, on affectera aux dépenses de ce budget des ressources nouvelles et effectives.

De sorte que ni pour balancer les budgets extraordinaires de 1881 et de 1882, ni pour balancer celui de 1883, il ne sera nécessaire d'emprunter en rentes 3 0/0 amortissable : aucune émission ni en 1882 ni en 1883, voilà pour le premier mot de la formule.

Pour faire face aux dépenses du budget extraordinaire de 1883, on s'adressera aux Compagnies de chemins de fer, et on leur demandera le remboursement de 260 millions.

Cette opération suppose une entente; et par conséquent, pour pouvoir établir cette entente,

une organisation du rachat sur de nouvelles bases, probablement sur les bases des conventions anglaises qui stipulent bien un droit de rachat, mais un droit de rachat ne pouvant s'exercer qu'à des époques déterminées, tous les quinze ans par exemple, afin de ne pas faire peser sur les affaires, par la menace d'un rachat qui peut s'effectuer tous les jours, une incertitude constante sur le régime économique des chemins de fer. Voilà pour le second mot de la formule : Pas de rachat.

Enfin, le ministre expose la situation de la dette flottante dont le montant est exorbitant, puisqu'il menace d'atteindre prochainement le chiffre de trois milliards. Il l'allège autant que possible, tout en faisant entrevoir la nécessité d'user de la faculté d'émettre des bons du Trésor. Pour le faire sans difficulté, il faut rassurer le marché des capitaux, ce qui oblige à écarter toute idée de conversion. Voilà pour le troisième mot de la formule : Pas de conversion.

La nécessité de réduire le budget extraordinaire conduit à employer d'abord tout ce qui reste de disponible sur les ressources antérieures afin de ne pas arrêter les travaux, et à transporter ensuite au budget ordinaire tout ce que ce budget peut supporter pour décharger d'autant l'extraordinaire.

Comme il faut en même temps ménager la dette flottante, on ne peut en faire sortir les excédents des budgets ordinaires antérieurs, car ces excédents sont en compte et non pas en espèces, et pour les transformer en espèces il faudrait augmenter le passif de la dette flottante.

Si d'un côté on augmente les dépenses du budget ordinaire et si d'un autre côté on ne balance plus ces dépenses avec des excédents antérieurs, comme dans le projet de M. Allain-Targé, il faut trouver un autre moyen d'arriver à l'équilibre.

On a, en effet, porté au budget 52 millions de plus que n'avait prévu M. Allain-Targé, en faisant passer de l'extraordinaire à l'ordinaire une certaine quantité de chapitres de dépenses. On s'est privé, en outre, de 32 millions à prendre sur les excédents antérieurs.

Cela fait 84 millions de différence. D'un autre côté, le ministre estime que les évaluations sont trop basses de 85 millions et il les relève d'autant. Il considère, en effet, que les plus-values publiées tous les trois mois à l'Officiel, ne sont aussi élevées que parce qu'on a toujours pris des termes de comparaisons trop bas. Revenir à la vérité dans les évaluations, c'est empêcher les esprits de s'égarer à la lecture de plus-values imaginaires; et c'est forcer, par conséquent, le public à compter avec des faits vrais.

Tels sont, croyons-nous, les développements que le ministre des finances a donnés à sa formule : Ni émission, ni rachat, ni conversion.

Ce budget contient beaucoup de choses nouvelles, mais il n'a rien qui doive déplaire à ceux qui veulent fonder la politique républicaine sur de bonnes finances.

On sait que le gouvernement a dû, en présence des exigences de l'Angleterre, renoncer à renouveler le traité de 1860, qui expire le 28 février, et qu'il a présenté à la Chambre un projet de loi par lequel il demande de soumettre les produits anglais entrant en France au régime de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire, en l'espèce, aux droits que consacre le nouveau traité franco-belge.

La France se réserve seulement le droit de restreindre l'accès de ses marchés devant les produits anglais, si nos marchandises rencontraient à leur entrée dans les ports anglais un régime plus restrictif que par le passé.

Nous restons ainsi maîtres de nos tarifs, notre liberté d'action sera entière. Mais cette loi n'interdit pas la reprise de négociations nouvelles si l'Angleterre, mieux inspirée, croit devoir manifester des prétentions plus acceptables.

On doit rendre au gouvernement la justice de reconnaître qu'il a montré les dispositions les plus conciliantes dans les négociations engagées pour le renouvellement du traité de commerce avec l'Angleterre. Il a offert aux négociateurs anglais toutes les concessions qui n'étaient pas incompatibles avec le souci de nos intérêts nationaux, il a pris l'initiative de nombreux accommodements qui auraient pu devenir les points de départ d'une entente définitive; ses efforts ont échoué devant des exigences inflexibles et il a dû renoncer à poursuivre des pourparlers qu'il ne lui était plus possible de continuer avec dignité.

Il est certainement regrettable qu'un accord n'ait pu s'établir, car la conclusion d'un traité aurait assuré à notre commerce un régime stable. Mais le gouvernement n'avait pas d'autre conduite à tenir que celle qu'il a suivie, et l'approbation qu'il a obtenue auprès de la Chambre atteste que ses actes ont été conformes au sentiment public. Bien que l'opinion en France soit de plus en plus favorable aux tendances libérales en matière commerciale, on ne saurait admettre que ce libéralisme aille jusqu'à assurer à l'Angleterre la domination sur nos marchés.

UN PLAN DE CAMPAGNE.

Depuis quelques jours, on a pu lire dans les « Militarische Blätter », publication officielle du ministère de la guerre, à Berlin, le plan complètement détaillé d'une campagne simultanée contre la France et la Russie.

Tout y est décrit minutieusement : mouve-

Il se penche sur le lit de l'enfant; il dépose un baiser sur son front, puis il tombe à genoux et semble prier.

Mais aucun bruit ne se fait entendre; seulement, de temps en temps, la femme, attendrie et effrayée tout à la fois, entend un sanglot étouffé.

Enfin l'homme se relève; il fait sur l'enfant le signe de la croix, l'embrasse de nouveau et disparaît par la fenêtre, comme il est venu.

La femme aussi éclate en sanglots.

— Que Dieu lui pardonne! s'écria-t-elle, s'il est un meurtrier. Je ne puis le croire, et qu'il aille en paix.

Et Jost..., car c'était lui, se dirige en sortant de là, vers Montroyal.

Il jette un dernier regard sur cette maison où il a été si heureux, puis il continue sa route et disparaît bientôt dans les ténèbres de la nuit.

XI

LE BONHEUR DU SEIGNEUR DE BEUREN.

Le nouveau seigneur de Beuren avait, malgré son apparente tranquillité, passé une nuit agitée, et le lendemain il se sentit fatigué et énérvé.

La terreur que lui inspirait une entrevue avec son frère, accusé du crime que lui, Wenz, avait commis, l'avait profondément accablé et il lui fallut toute son énergie pour affronter, comme il se l'était proposé, impudemment, ce nouveau danger.

(A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
(43) du 28 Février 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

C'étaient ceux de la sentinelle de la tour.

Il put même voir ce soldat avec sa hallebarde se pencher par-dessus le mur et écouter, car il avait perçu sans doute un bruit inquiétant, au-dessus de lui.

Jost effrayé se cacha instinctivement dans l'intérieur de la tour, bien que l'obscurité profonde où il était le garantît suffisamment.

Il entendit en même temps le son de la trompe du veilleur de nuit, qui sonnait douze coups.

Et l'homme qui veillait en haut du mur fit le signe de la croix, en entendant annoncer cette heure mystérieuse, qu'il était forcé de passer là, à veiller sur un criminel, qu'à son avis les murs de la tour gardaient assez sûrement.

— Le bon moment est venu ! se dit Jost.

Il jeta un dernier coup d'œil sur le mur qui se trouvait à ses pieds; il s'y laissa glisser sans bruit et se dirigea silencieusement vers le château en ruines.

Il était libre!

Il continua encore quelque temps à marcher avec précaution, rampant plutôt qu'il ne marchait, ne faisant point attention à la douleur que lui causaient ses doigts meurtris et enflamés.

Enfin il se redressa de toute sa hauteur. A ce moment il eût lutté avec la sentinelle pour sa liberté, si elle avait vu ou entendu quelque chose; mais déjà il était loin d'elle, et le bruit monotone et cadencé de ses pas n'arrivait plus jusqu'à lui.

Il était arrivé au vieux castel en ruines; il n'y entra point, mais il prit à gauche, dans la direction de la Moselle, qu'il atteignit après une marche d'une heure environ.

Il était sauvé! Il s'agenouilla, tournant ses regards vers le ciel et adressant une fervente prière à Celui qui l'avait si terriblement mis à l'épreuve, mais qui venait aussi de le sauver si miraculeusement, et lui demandant de le prendre sous sa protection, lui et son enfant.

Une nuit profonde étendait ses voiles sur le village de Kenewitz, dont les maisonnettes étaient plongées dans un silence et une quiétude que n'eût point fait supposer le terrible drame dont la veille il avait été le théâtre.

Devant la dernière maison du village, le bateau du passeur se balançait toujours sur la Moselle, les filets s'agitaient lentement dans ce léger souffle de la brise de nuit.

Aucune âme n'animait plus cette pauvre demeure.

On avait le même jour emporté le cadavre de la pauvre femme de Jost et on l'avait enterré sans grande cérémonie, au cimetière de Trabon.

La maison voisine était également tranquille et ses habitants goûtaient le repos le plus doux.

C'était cependant la demeure de Rickes qui croyait s'être fait un titre à la reconnaissance publique par ses exploits de la veille; mais il paraît que ses lauriers ne l'empêchaient point de dormir.

Bon, au fond, il avait autorisé sa femme à recueillir l'enfant du criminel, bien qu'il ne fût point disposé à le garder.

Une sœur de la défunte servait en effet à Zeltigen, en qualité de gouvernante de M. le maire du village, et elle pouvait prendre la petite Ammi auprès d'elle.

En attendant, la petite reposait dans un petit berceau qu'on lui avait préparé à la hâte.

Elle aussi, la pauvre, dormait d'un sommeil paisible.

Il pouvait être une heure.

La femme de Rickes s'éveilla soudain en croyant entendre un bruit dans sa chambre à coucher.

Une petite veilleuse brûle devant une statuette de la Vierge; tandis qu'elle ouvre les yeux, ne sachant point si elle dort ou si elle est éveillée, elle voit une sombre figure se glisser dans la chambre.

La femme veut crier, mais elle ne peut ouvrir la bouche.

Elle veut éveiller son mari, qui dort à ses côtés, mais elle s'arrête.

Elle croit reconnaître le nouvel arrivant.

ments des troupes; forteresses à cerner ou à laisser de côté; points stratégiques où les batailles doivent être livrées aux troupes françaises et aux troupes russes; nombre des corps d'armée qui prendront part aux opérations; maréchaux et généraux qui commanderont; artillerie et munitions à employer.

Jusqu'au chiffre des armées allemandes qui est coté à un million neuf cent mille hommes.

Il y a plus encore :

Dans ce plan, on prévoit même l'hypothèse où la Hollande et la Belgique prendraient fait et cause pour nous. Et, dans ce cas, en cinq jours une armée allemande sera sur l'Issel, de manière à s'emparer d'Amsterdam et à neutraliser toutes les places fortes de la frontière Nord-Est de la France.

C'est à ces projets menaçants que vient de répondre la brochure du général belge Brialmont, brochure à laquelle on a eu le tort ici de ne pas faire attention, tandis que son auteur a été, comme le général Skobeleff, l'objet d'une disgrâce.

Et tandis que nos préoccupations intérieures nous ont distrait de ce danger si grave, l'Angleterre, que sa situation géographique met pourtant à l'abri de toute espèce de coup de main, s'en préoccupe tellement que le chef d'état-major général Chesney, résumant le travail des *Militarische Blätter*, a envoyé à tous les chefs de corps de l'armée anglaise le détail de tous les mouvements projetés par le grand état-major allemand, dans l'éventualité d'une lutte de l'Allemagne contre la France et la Russie.

Les *Militarische Blätter*, en terminant leur travail, nous feront-elles connaître le rôle que l'Autriche et l'Italie joueraient dans une pareille éventualité ?

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 février.

M. Waddington dépose une proposition de loi relative à la durée des heures de travail dans les usines et manufactures. La proposition précédemment adoptée par la Chambre sur cette matière a été repoussée par le Sénat. Dans ces conditions, il convient de revenir à la loi de 1848 et d'en fortifier l'application au moyen d'une surveillance exercée par les commissions locales et les inspecteurs du travail des enfants dans les manufactures.

L'orateur demande l'urgence.

L'urgence est déclarée.

M. Pradon a la parole pour adresser une question au ministre de l'intérieur. L'orateur dit que certains journaux dévorés à l'ancien cabinet annonçaient, il y a quelques jours, la rentrée en France des congrégations; le fait a été nié par les journaux ministériels, et le ministre a adressé à ce sujet une circulaire aux préfets; on a dit que la réponse des préfets a été négative.

La vérité est que certains congréganistes sont rentrés, mais c'est avant l'installation du ministère actuel.

M. Goblet, ministre de l'intérieur, dit que si les congrégations dissoutes ont fondé quelques espérances sur l'avènement du nouveau cabinet, elles se sont trompées.

Il résulte des rapports des préfets, que les faits signalés n'ont pas la portée qu'on leur a attribuée. Le ministre conclut en déclarant que le ministère entend maintenir le *statu quo*.

M. Ribot dépose le rapport sur le projet de loi relatif à la nomination des maires dans les chefs-lieux de canton.

Le projet sera imprimé et distribué.

M. Ribot dépose le rapport sur le projet de loi relatif au régime douanier à appliquer aux produits anglais. Il donne lecture de ce rapport qui conclut à l'adoption du projet de loi et il en demande la discussion immédiate.

La Chambre passe à la discussion des articles.

M. Rouvier adhère au projet de loi qui, selon lui est une façon nouvelle et hardie d'accorder une prorogation.

Il espère que l'abandon des négociations n'est pas définitif, et il exprime le vœu que le gouvernement communique les documents diplomatiques relatifs aux dernières négociations.

M. le ministre du commerce dit que le gouvernement n'a pas renoncé à tout espoir d'une solution favorable, mais il fallait pourvoir aux exigences de la situation; c'est ce que fait le projet.

Les articles 1 et 2 sont adoptés, ainsi que l'ensemble du projet.

La Chambre adopte ensuite divers projets de loi d'intérêt local ou secondaire.

La Chambre prend en considération une proposition de M. Dautresme, ayant pour objet d'abroger la loi du 22 février 1854 sur les livrets d'ouvriers.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération d'une proposition de M. Viette

ayant pour objet : 1° la décharge pour le personnel des administrations des forêts et des douanes, des contributions et prestations dont sont exemptés les officiers et les hommes de troupes; 2° l'amélioration des retraites des corps forestiers et douaniers dans le sens des pensions militaires.

M. le ministre des finances, sans s'opposer à la prise en considération, déclare qu'il a fait ses réserves sur cette proposition qui lui paraît présenter de graves inconvénients et qui grèverait le budget d'une nouvelle charge.

M. Viette dit que sa proposition vise un intérêt général et répond à un sentiment d'équité. Les forestiers et les douaniers qui sont assujettis jusqu'à 60 ans aux charges militaires, doivent bénéficier des avantages accordés aux militaires.

La proposition est prise en considération.

La Chambre prend en considération une proposition de M. Duclaud tendant à ajouter deux paragraphes à l'art. 24 du règlement de la Chambre et la renvoie à la commission du règlement.

La prochaine séance aura lieu mardi.

Informations

Le mouvement administratif annoncé depuis assez longtemps, paraîtra jeudi matin au *Journal Officiel*. Il pourvoira au remplacement de trois préfets : M. Cambon, préfet du Nord, nommé ministre à Tonis; M. Lefebvre du Grozier, préfet de la Haute-Savoie, nommé directeur du personnel au ministère de l'intérieur et M. Spuller, préfet de la Somme, qui sera nommé trésorier-payeur général.

M. Cambon, sera remplacé à Lille par son frère M. Jules Cambon, actuellement secrétaire général de la préfecture de police.

M. Massicaut, préfet de la Haute-Vienne, va dans la Somme.

M. Fresne, préfet de l'Hérault, est nommé dans la Haute-Vienne.

M. Galtié, préfet du Tarn, est nommé dans l'Hérault.

M. Allain-Targé, sous-préfet de Sens, est nommé préfet du Tarn.

M. Joucla-Pelous, est nommé sous-préfet de Cherbourg.

M. Déssaud, sous-préfet de Lorient, ira au Havre.

Parmi les fonctionnaires qui seront déplacés dans ce mouvement, on cite encore :

MM. Bret, sous-préfet de Pontoise.

Cazalis, sous-préfet de Pontivy.

Vétape, secrétaire général de la Corse.

Rappelons que ce mouvement sera, à très bref délai, suivi d'un second qui sera motivé, dit-on, par l'entrée dans l'administration des finances, de deux ou trois préfets.

LA GREVE DE BESSÈGES

26 février.

Le nombre des grévistes augmente.

Les ouvriers qui avaient travaillé jusqu'ici étaient tellement effrayés et menacés jusque dans leur maison, qu'on a dû renoncer au travail partout.

Depuis ce matin, le travail a donc cessé aux mines et dans tous les ateliers.

Il est arrivé ce matin un second bataillon d'infanterie et de cavalerie.

L'attitude des grévistes est très menaçante.

La présence des députés de l'extrême gauche dans le Gard a déterminé un certain nombre d'indécis à se joindre aux grévistes.

L'impression générale est que les meneurs obéissent à un mot d'ordre venu d'Angleterre.

Ce qui paraît certain, c'est que l'un d'eux est arrivé dans le Gard au moment de la grève de la Grand-Combe, et que, depuis cette grève, les fabricants et les Sociétés de transports maritimes à Marseille ont passé d'importants marchés de houille avec les Anglais.

Le testament de Pie IX.

Nous avons déjà annoncé que la comtesse Giuseppina Mastai-Ferretti, nièce de Pie IX avait intenté un procès aux trois cardinaux exécuteurs testamentaires de Pie IX, c'est-à-dire à leurs éminences Mertel, Simeoni et Monaco La valleta, pour réclamer sa part d'héritage.

Le tribunal civil de Rome s'est occupé de cette affaire et a donné raison à la nièce du défunt pontife.

Voici les conclusions du jugement :

1° Le tribunal déclare que la comtesse Giuseppina Ferretti-Fabri, en sa qualité de fille du

comte Ercole Mastai-Ferretti, a le droit de succéder au défunt pontife Pie IX par testament olographe du 15 mars 1875 et de recevoir sa part d'héritage;

2° Il ordonne la division de l'héritage qui devra être faite, suivant les deux testaments du 15 mars 1875 et du 8 février 1877, et renvoie les parties devant le notaire Venuti Alessandro, pour la formation de la masse (fonds de la succession) la reddition des comptes et toutes les autres opérations;

3° Il condamne les défendeurs aux dépens de ce jugement, lesquels devront être liquidés par le juge Patrigani en faveur de la comtesse Giuseppina Mastai-Ferretti-Fabri et remet les frais de la division à la charge de la masse.

L'anniversaire de Victor Hugo, a été très brillant au théâtre Français : Quand le poète est arrivé des acclamations enthousiastes ont éclaté, la représentation a été interrompue pendant dix minutes.

L'éminent artiste, M. Mounet-Sully, a dit la pièce de vers de François Coppée, dédiée au poète. Nous la reproduisons :

L'ANNIVERSAIRE.

Un Chêne est vieux. Pourtant, dans ses fortes ramures, Jamais plus de doux nids, plus de divins murmures

N'ont chanté sous le noir couvert; Et jamais, quand le vent de Floréal se lève, A ses bourgeons dorés n'a monté plus de sève:

Plus il vieillit, plus il est vert.

Un Aigle est vieux. Jamais, s'élançant de son aire, Il n'a plus bravement volé vers le tonnerre,

Dans l'air d'orage lourd et chaud. Et jamais le grand coup de ses ailes sublimes Ne l'a mieux emporté par delà les abîmes;

Plus il vieillit, plus il va haut.

Le Soleil est très vieux. Pourtant sa face ardente N'a jamais mieux versé la chaleur fécondante

Aux fleurs, aux fruits, à la moisson; Jamais plus doucement, dans l'exil où nous sommes, Ce sourire de Dieu n'a brillé sur les hommes;

Plus il vieillit, plus il est bon.

Il est très vieux aussi, le bien-aimé Poète De qui nous célébrons, par de longs cris de fête, Les quatre-vingts ans aujourd'hui.

C'est lui qui, dans un mot d'éloquence suprême, Nous disait : — « Je naquis avec ce siècle même Et je continue avec lui ».

Mais, quand elle permet qu'un tel poète naisse, La nature lui donne un trésor de jeunesse.

L'Aïeul au jeune homme est pareil; Et l'Esprit devant qui tous les autres pâlissent, Superbe, ne vieillit, pas plus que ne vieillissent

Le Chêne, l'Aigle et le Soleil.

Ah! longtemps, très longtemps, à cet anniversaire, Devant toi courbant tous, ô grand vieillard sincère,

Nos fronts d'émotion tremblants, Laisse-nous voir encore, plus nobles chaque année, Parmi les lauriers verts dont ta tête est ornée

Briller tes jeunes cheveux blancs.

FRANÇOIS COPPÉE.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

CHEMIN DE FER DE MONTAUBAN A BRIVES.

Samedi a eu lieu à l'hôtel de la Préfecture l'adjudication du 1^{er} lot de la ligne du chemin de fer de Montauban à Brives; (construction d'un pont sur le Tarn, près le moulin d'Albarèdes et divers autres ouvrages).

Ce lot a été adjugé à MM. Dumons et Castaing qui ont fait un rabais de 16 0/0.

Les concurrents admis étaient au nombre de 5. Un d'eux, acceptait les prix de l'administration, les trois autres faisaient des rabais de 3 à 8 0/0.

DÉPÔT D'ÉTALONS DE VILLENEUVE-SUR-LOT.

Composition des stations pour la monte de 1882, dans le département du Lot.

Cahors : *Béchir*, pur sang arabe; *Kirghis*, demi sang; *Tonnellier*, demi sang.

Figeac : *Undo*, demi sang; *Riga*, demi sang; *Oubli*, demi sang.

Gramat : *Derviche*, pur sang arabe; *Artalan*, pur sang anglais; *Endymion*, pur sang arabe; *El Kébir*, demi sang; *Alouf*, demi sang; *Nickel*, demi sang.

Prix du saut : 6 fr.

La monte aura lieu du 1^{er} mars au 30 juin, le matin à 9 heures et le soir à 3 heures.

— Le 10 février dernier, un incendie de 14 hectares de bruyères, parsemées de chênes et de châtaigniers, appartenant à divers propriétaires, s'est déclaré dans la commune de Frayssinhes,

canton de St-Céré. Les pertes sont évaluées à 1.400 fr. Ce désastre est attribué à la malveillance.

— M. Layel, vérificateur des tabacs à Gourdon, est nommé contrôleur dans le Tarn-et-Garonne.

— La foire de Gourdon du 24 a été très-belle. Il s'est fait beaucoup d'affaires sur les bestiaux.

PÉRIGUEUX, 23 février. — Le nommé L... cultivateur à Léguillac-de-Lauche, vient d'être pris en flagrant délit de vol dans des circonstances particulièrement curieuses : Depuis quelque temps, un habitant du village de La Font-de-Lauche, commune de Mensignac, s'était aperçu de fréquentes diminutions de personnel dans son poulailler. Pour découvrir le malfaiteur, il imagina une combinaison assez ingénieuse : il plaça un fusil chargé dans le poulailler, attacha la détente à des ficelles, et le disposa de telle façon que le coup dût partir lorsqu'on essaierait d'ouvrir la porte. Malheureusement pour le voleur, ce piège ne lui réussit que trop. Ces jours derniers, un individu essayait encore de s'introduire dans le poulailler; à peine eut-il tenté d'ouvrir la porte, qu'un coup de fusil lui partit en pleine poitrine. Le malheureux fut très grièvement blessé; le propriétaire, attiré par ses cris, le releva baigné dans son sang, et le fit transporter dans sa famille. L'état du blessé est très grave, on désespère de le sauver.

Le temps, qui menaçait de changer depuis quelques jours, s'est décidément mis à la pluie, la nuit dernière, sous l'influence des vents d'ouest.

La température reste douce et le vent très violent d'hier tend à se calmer.

Dernières Nouvelles

ÉLECTIONS DU 26 FÉVRIER.

Deux élections de sénateurs et 14 élections de députés ont eu lieu dimanche. Voici le résultat des scrutins :

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

Eure.

M. le général Lecoq, républicain, élu.

Pyrénées-Orientales.

M. Férinet, républicain, élu.

ÉLECTIONS DE DÉPUTÉS.

Seine.

Paris, 11^e arrondissement, 2^e circonscription, M. Cadet, rép., élu.

Alpes-Maritimes.

M. Léon Renault, rép., élu.

Gard.

Arrondissement d'Uzès, M. Bonnefoy-Sibour, rép., 4,175 voix, M. Fernand Roux, radical, 3,111, M. Martin, rép., 2,683, M. Pieyre, conserv., 3,254, M. Mathieu, rép., 2,593. Ballottage.

Hérault.

2^e circonscription de Béziers, MM. Sigismond Lacroix, radical, 4,449, Michel Vernière, rép., 6,150, Chauvet, rép., 4,381. Ballottage.

Pas-de-Calais.

Arrondissement de St-Omer, MM. Gémy-Fontenier, rép., 3,113, Bouquillon, 2,992, Lefebvre du Prey, cons., 4,285. Ballottage.

Basses-Pyrénées.

Arrondissement d'Oloron, M. Henry Rey, rép., élu.

1^{re} circonscription de Pau, M. Garet, rép., élu.

Rhône.

1^{re} circonscription de Villefranche, MM. Milou, rép., 5.191 voix, Thiers, rad. 4.891, Carriez, rad. 3.406, divers 195. Ballottage.

Sarthe.

1^{re} circonscription du Mans, M. Leporché, rép., élu.

2^e circonscription, M. Haentjens, bon., élu.

1^{re} circonscription de St-Calais, M. Cavagnac, rép., élu.

Somme.

1^{re} circonscription d'Abbeville, M. Carette, rép., élu.

2^e circonscription de Péronne, MM. Lamarle, rép., 1058 voix, Cattiau, rép., 1.997, Sarol, rép., 396, Toulet, rép., 3.954, Dédournelle, 4.395. Ballottage.

Vaucluse.

Arrondissement d'Orange, M. Gaillard, rad., élu.

SÉNAT.

Séance du 27 février.

M. Tirard dépose le projet de loi adopté par la Chambre relativement au régime douanier à appliquer aux marchandises anglaises. Le projet est renvoyé à la Commission chargée d'examiner le projet concernant le traité franco-italien. La séance est suspendue à 3 heures 20 et reprise à 4 heures 30. M. Teissier de Bort, rapporteur, rend compte de la séance de la commission. Le projet est adopté à l'unanimité.

Bourse de Paris.

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 3 p. % amortissable, 3 p. % amort. nouveau, 4 1/2 p. %, 5 p. %

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 20 février 1882.

Les transactions sont d'une rareté désespérante; ainsi à la Bourse d'hier, les actions du Midi et de l'Orléans n'ont pas eu un seul cours à terme; on escompte chaque jour un peu de rentes 3 0/0 et quelques actions de la Banque de France et des Chemins de fer français. Les nouvelles de St-Petersbourg et du Caire ont cessé de préoccuper le monde des affaires et, malgré la pénurie des transactions et la lourdeur des cotes étrangères, les cours se maintiennent fermement. Le 3 0/0 reste à 114,75. le 3 0/0 à 82,90, l'Amortissable à 83,25.

Le bilan de la Banque de France arrêté hier soir constate une forte diminution du portefeuille coïncidant avec un nouvel accroissement de l'encaisse or. Les actions ont remonté à 5,400. Les autres institutions de crédit sont au grand calme; constatons néanmoins la faiblesse de la Banque ottomane qui a perdu le cours de 700.

La Banque nationale se tient de 515 à 520, les acheteurs à ce prix ne paient donc pas la part dans la réserve appartenant à chaque action; c'est là pour eux une condition exceptionnellement favorable de mettre la valeur en portefeuille; ils sont assurés d'une reprise sur leurs cours d'achat, cette reprise pourrait bien ne pas se faire longtemps attendre, les quelques titres vendus pour se créer des ressources devant être sous peu reclassés.

Le Lyon et le Nord n'éprouvent que des variations insignifiantes.

Le Suez est revenu de 2.300 à 2,250.

BIBLIOGRAPHIE

LE TOUR DU MONDE, Nouveau journal de Voyages. — Sommaire de la 1103^e livraison (25 février 1882). — Voyage de la Vega autour de l'Asie et de l'Europe, par A. E. Nordenskiöld. — 1878-1880. — Texte et dessins inédits. — quatorze dessins de Th. Weber, E. Ronjat, avec une carte. — Hachette, boulevard St-Germain, 79 Paris.

LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE, Journal Universel d'Électricité. — Sommaire du numéro du (25 février 1882). — Éclairs en boule; Th. du Moncel. — Les sciences physiques en physiologie. — L'Électricité; Dr A. d'Arsonval. — Expositions Internationales d'Électricité: étude sur le système de transmission multiple et le télégraphe imprimeur de M. Baudot, (6^e article); J. P. — L'Éclairage électrique du foyer de l'Opéra; C.-C. Soulagès. — Revue des travaux récents en électricité: — A propos des variations des courants voltaïques. — Panfare d'Adler. — A propos du transport de la force à la grande distance: Lettre de M. Frellich sur la théorie des machines dynamo-électriques et la distribution de l'énergie. — Réponse de M. Marcel Deprez. — Faits divers. — Bureau 51, rue Vivienne, Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris) Un an, 20 fr. — Sommaire du N° 672, du 25 février 1882: J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — De La Tréhouais. Voyage agricole en Angleterre et en Irlande. — Chabot-Karlen. Pisciculture. — Vidalin. Elevage des bœufs dans le Centre. — Sagnier. Concours généraux agricole de Paris. — Jacquot. Situation agricole dans les Vosges. — Dubost. Les comptes de l'exploitation agricole de Glasnevin. — Gaudot. Concours d'animaux gras de Rouen. — Delahaye. Conseil général et ferme-école. — Sagnier. Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURES NOIRES: Bande de bœufs durham-manceaux. — Bande de moutons south-downs. — Bande de porcs yorkshire.

REVUE SCIENTIFIQUE Sommaire du numéro 8 (24 février 1882). — La photométrie, par M. A. Crova. — La porcelaine, son histoire, sa fabrication, sa décoration, par M. C. LAUTH. — Les milieux et le transformiste, par M. A. BORDIER. — Causerie bibliographique. — Revue de botanique. — Académie des sciences de Paris. — Chronique.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Sommaire du numéro 8 (24 février 1882). — Maugréard, roman historique, par M. JULES DE GLOUVET. — Le Ministère des Arts. Les réformes, par M. ANTOINE PROUST. — Souvenir de province. Un collège communal, par ***. — L'apôtre Paul, par M. FRANK PUAUX. — La société des aquarellistes et la galerie Petit, par M. ARTHUR BAIGNÈRES. — Chronique musicale. — Causerie littéraire. — Politique extérieure, par M. GEORGES LYON. — Bulletin. Bureau des Revues, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur): Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner, le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, Paris.

Étude de M^e Sabourin, avoué à Cahors, rue du Lycée, n° 5.

VENTE EN DEUX LOTS SUR FOLLE-ENCHÈRE

A LA SUITE DE SURENCHÈRE APRÈS SAISIE IMMOBILIÈRE,

De divers immeubles situés dans la commune de Castelnaud-Montrâtier, Saisis au préjudice du sieur Jean-Baptiste Fourniols, sur la tête du sieur Jean-Baptiste Mazelié, fils.

Mises à prix :

Premier lot, dix francs, ci..... 10 fr. Deuxième lot, dix francs, ci..... 10 fr. L'adjudication aura lieu le samedi vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-deux à midi.

Suivant procès-verbal 1^o De Calméjane, huissier à Cahors, en date du dix-neuf novembre mil huit cent soixante-dix-sept, visé, enregistré et dénoncé par exploit du même huissier, en date du vingt novembre mil huit cent soixante-dix-sept, aussi visé et enregistré, le tout transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-un novembre mil huit cent soixante-dix-sept, volume 72, numéros 47 et 48.

2^o De Cros, huissier à Castelnaud-Montrâtier, en date du vingt-six novembre mil huit cent soixante-dix-sept visé et enregistré, dénoncé et transcrit, ainsi que l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors, le huit décembre mil huit cent soixante-dix-sept, volume 73 numéro 3.

Il a été procédé, aux requête, poursuites et diligences

1^o De la dame Joséphine Calméjane, veuve du sieur Alain Calméjane, rentière, demeurant et domiciliée dans la ville de Cahors, ayant M^e Billières pour avoué;

2^o Du sieur Alphonse Ihel, négociant, demeurant et domicilié à Mazamet (Tarn), ayant M^e Sourbiou pour avoué.

Au préjudice du sieur Jean-Baptiste Fourniols, ancien teinturier, domicilié dans la commune de Castelnaud-Montrâtier,

Sur la tête du sieur Jean-Baptiste Mazelié fils, ancien boucher, domicilié dans la commune de Castelnaud-Montrâtier, tiers détenteur des immeubles saisis.

A la saisie de divers immeubles si, mis en vente en six lots, ont été adjugés le neuf mars mil huit cent soixante-dix-huit.

Savoir : Le premier lot à M^e Bousquet, avoué, qui en a déclaré command, au prix de vingt francs, en sus les charges, pour le sieur Léon Laval, propriétaire à Castelnaud.

Le deuxième lot au prix de deux cent dix francs, les charges en sus, audit M^e Bousquet, qui a déclaré command au profit du sieur Jean Palmié, propriétaire, demeurant dans la commune de Castelnaud-Montrâtier.

Par acte fait au greffe du tribunal civil de première instance de Cahors, le seize mars mil huit cent soixante-dix-huit, le sieur Jean-Baptiste Caumont, propriétaire, demeurant et domicilié au lieu de Belugou, commune de Castelnaud-Montrâtier, ayant M^e Talou pour avoué, a surenchéri le premier et deuxième lots des immeubles dont s'agit, et en a porté la mise à prix, savoir :

Pour le premier lot à vingt-cinq francs; Pour le deuxième lot à deux cent quarante-cinq francs.

La vente sur surenchère des deux lots dont s'agit a eu lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Cahors le six avril mil huit cent soixante-dix-huit.

Par jugement d'adjudication en date du même

jour, ledit sieur Jean-Baptiste Caumont est devenu adjudicataire desdits premier et deuxième lots par lui surenchérés, moyennant le prix principal de six cent soixante-dix francs.

A la suite d'un ordre ouvert au greffe du tribunal civil de première instance de Cahors, et clôturé, un bordereau de collocation de la somme de sept cent trente-cinq francs, avec intérêts, a été délivré sur ledit sieur Caumont aux sieurs Bonnet, frères, mécaniciens-constructeurs, demeurant et domiciliés à Toulouse.

Caumont n'en ayant pas acquitté le montant les sieurs Bonnet lui ont, par exploit de Cros, huissier à Castelnaud-Montrâtier, en date du quinze février mil huit cent quatre-vingt-deux, fait signifier ledit bordereau, avec commandement d'avoir à en payer le montant à peine de vente, par voie de folle-enchère, des immeubles acquis. Ledit commandement est demeuré infructueux.

En conséquence de ce qui précède et aux requête, poursuites et diligences des sieurs Bonnet, frères, constructeurs-mécaniciens, demeurant et domiciliés à Toulouse, (Grand-Rond), lesquels constituent et ont constitué pour leur avoué près le tribunal civil de première instance de Cahors, M^e Sabourin, demeurant dans ladite ville, rue du Lycée, n° 5.

Il sera procédé contre et au préjudice du sieur Jean-Baptiste Caumont, propriétaire cultivateur, demeurant et domicilié dans la commune de Castelnaud-Montrâtier,

Le samedi vingt-cinq mars mil huit cent quatre-vingt-deux, à midi, à l'audience publique de la deuxième Chambre du tribunal civil de première instance de Cahors, au Palais de Justice, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi,

A la vente sur folle-enchère, en deux lots, des immeubles dont la désignation suit :

Désignation et composition des lots.

Premier lot.

Le premier lot se composera d'une terre labourable, sise au lieu de Belle-Caste, formant le numéro 382 section P de la matrice cadastrale de Castelnaud, d'une contenance de treize ares trente centiares.

Deuxième lot.

Le deuxième lot se composera 1^o D'un jardin à Sègnepeyre, formant le numéro 28 P section Q de la matrice cadastrale de la commune de Castelnaud, d'une contenance de deux ares cinquante centiares;

2^o D'une maison sise au lieu de Sègnepeyre, formant le numéro 29, même section Q, de la matrice de Castelnaud, elle confronte du nord et du midi avec Blanchet, et du couchant avec le pâtus sur lesquels se trouvait le four;

3^o Du sol de ladite maison, du four et du pâtus, le tout porté sous le numéro 29 de ladite matrice de Castelnaud, d'une contenance de un are quarante centiares;

4^o D'une terre sise au lieu dit le Guartes, formant le numéro 217, section Q de la matrice cadastrale.

Lesdits immeubles sont situés dans la commune de Castelnaud-Montrâtier et portés au plan cadastral de cette commune.

Ladite vente sur folle-enchère se fera aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de première instance de Cahors pour parvenir à la première adjudication et en outre à la charge des frais de folle-enchère.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai 1858, il est déclaré à toutes personnes du chef desquelles il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales sur les immeubles dont s'agit, qu'elles devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Mises à prix :

Les enchères s'ouvriront sur les mises à prix suivantes, fixées par les parties poursuivantes, savoir : Pour le premier lot à la somme de dix francs, ci..... 10 fr. Pour le deuxième lot à la somme de dix francs, ci..... 10 fr.

Fait et rédigé le présent placard par moi, avoué des parties poursuivantes, soussigné.

Cahors, le vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-deux.

Signé : SABOURIN.

Enregistré à Cahors, le février mil huit cent quatre-vingt-deux, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

S'adresser pour de plus amples renseignements à M^e Sabourin, avoué poursuivant, en son étude sus-indiquée, lequel pourra être chargé d'enchérir pour toute personne solvable.

VARIÉTÉS

LE QUERCY A LA FIN DU XVII^e SIÈCLE

INTRODUCTION.

« Il est honteux, écrivait Fénelon au duc de Chevreuse en le félicitant à propos du mariage de son petit-fils, à quel point les personnes de la plus haute condition en France ignorent notre gouvernement et le véritable état de notre nation. » Cette préoccupation de l'illustre écrivain se manifeste en plusieurs endroits du Télémaque; et quand le duc de Beauvilliers, gouverneur du duc de Bourgogne dont l'archevêque de Cambrai était le précepteur, demanda à tous les intendants pour son royal élève un mémoire sur la généralité qu'ils administraient, il est probable qu'il avait été question, dans les conversations de ces deux grands éducateurs, de cette enquête sur la situation du pays.

Elle était loin d'être brillante. Les guerres continuelles auxquelles la paix de Ryswick venait de mettre fin avaient épuisé la France; l'agriculture n'avait plus de bras, les campagnes étaient dévastées et dépeuplées, l'industrie avait été frappée au cœur par la révocation de l'édit de Nantes et l'expulsion des protestants, la disette venait s'ajouter à tous ces maux, aussi la misère était profonde.

« Tout souffre, tout pâtit, tout gémit; écrivait Vauban dans son courageux mémoire sur le rappel des huguenots, il n'y a qu'à voir et examiner le fond des provinces, on trouvera encore plus que je ne dis. »

C'était donc bien préparer un prince à gouverner la France que lui montrer à nu et lui exposer sans détour la situation précaire du pays, l'instruire des sources de la richesse nationale, et lui faire voir par un tableau sincère, par des faits sans réplique, quelles réformes il fallait introduire, quelles améliorations on devait opérer dans l'administration du royaume.

Cette vaste et minutieuse enquête réclamée par le duc de Beauvilliers ne porta pas de fruits immédiats. Le prince auquel elle était destinée, et qui faisait concevoir les plus belles espérances, fut ravi par une mort prématurée, sans pouvoir appliquer dans le gouvernement des peuples les principes de modération et de sagesse que lui avaient enseignés deux maîtres éminents par leur science et leurs vertus dans ce siècle si fécond en grands hommes.

Mais le travail gigantesque, entrepris et terminé pour le petit-fils de Louis XIV, n'est pas perdu pour la postérité. Et ce sera un document, précis, solide et sincère entre tous, qui viendra s'ajouter à tous ceux que nous possédons déjà sur cette illustre époque, un vrai document officiel qu'on pourra consulter avec confiance parce qu'il a été rédigé avec soin et exactitude.

C'est une statistique approfondie de la France à la fin du XVII^e siècle, une statistique dans le vrai sens du mot, et écrite, pour nous servir des expressions d'un éminent érudit, alors que le nom même de cette science n'existait pas, cinquante années avant que les économistes l'eussent imaginé.

Nous n'en voulons d'autre preuve que le questionnaire adressé aux Intendants par le duc de Beauvilliers. Géographie physique de la France, cours d'eau, climat, ressources du sol, histoire des villes et des provinces, population, bénéfices ecclésiastiques, état de la justice, organisation municipale, industrie, commerce, routes et ponts, rien n'est négligé, rien n'est oublié.

De cet ensemble de questions est sorti pour toutes les généralités du royaume un travail aussi curieux et aussi intéressant que grandiose. Le ministre de l'instruction publique en a ordonné l'impression et un savant bien connu, M. de Boislisle, vient de faire paraître dans la collection des documents inédits le mémoire sur l'Intendance de Paris, en l'accompagnant de notes nombreuses et d'une remarquable Introduction.

« Une partie de l'œuvre est accomplie : la méthode est fixée. Nous souhaitons que d'autres mémoires soient prochainement mis sous presse; que des collaborateurs se groupent autour de M. de Boislisle, devenu le centre et comme le moteur d'une activité si économe, qu'ils acceptent docilement ses conseils et marchent dans la voie qu'il a frayée. Si ces vœux étaient accomplis, il ne nous resterait plus qu'à souhaiter longue vie et longue patience au jeune et hardi savant qui a pris l'engagement de nous donner en même temps une édition définitive de St-Simon et à qui nous devons, sous un double aspect, un tableau vrai de la France et de son gouvernement à la fin du XVII^e siècle. »

Nous ne pouvons que nous associer à ces vœux de M. Picot. Mais en attendant qu'ils soient réalisés et que le monument soit complètement édifié, il nous a paru possible de donner à nos concitoyens, pour ce qui concerne le Quercy, une idée suffisante de l'important labour entrepris sous la direction des intendants Sanson et Pelletier de la Houssaye.

(A suivre).

M.-J. BAUDEL.

Propagande républicaine et agricole 18^e année GAZETTE DU VILLAGE Politique et Agricole PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures RÉDACTEURS EN CHEF : P. JOIGNEAUX & Eug. LIÉBERT Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois 2 fr. Bureaux du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Société Générale

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET L'INDUSTRIE EN FRANCE.

Société anonyme. — Capital 120 millions de francs Fondée en 1864.
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de CAHORS, rue Fénelon, 8.

Comptes de chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et escompte de coupons. (Paiement sans frais des coupons de la Cie de l'Ouest et de la Cie Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de titres. — Bénévoles de fonds. (Départements, Algérie et Etranger). — Bénévoles de crédits circulaires. — Encaissement et escompte des effets de commerce. — Avances sur titres. — Crédits en comptes courants et crédits d'escomptes sur garantie de titres. — Assurances. (Vie, incendie, accidents). — Souscriptions aux émissions. — Renseignements sur les valeurs de Bourse, etc.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Département du Lot.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

COMMUNE DE FRAYCINET-LE-GÉLAT.

PUBLICATION DU PLAN PARCELLAIRE

Chemin vicinal d'intérêt commun n° 28 de Lolmie à Villefranche.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

ENQUÊTE DU TITRE 2.

AVIS AU PUBLIC.

Le Maire de la commune de Fraycinet-le-Gélat donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal d'intérêt commun n° 28, de Lolmie à Villefranche présenté par M. l'Agent-voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui au Secrétariat de la Mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du deux mars mil huit cent quatre-vingt-deux au neuf du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication, et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la Mairie de Fraycinet, le 28 février 1882.

Le Maire,

St-ROCH-VEISSY.

AVIS

A affermer un Moulin à farine, situé sur le Ruisseau du Vert à 500 mètres environ de Catus.

Pour les renseignements, s'adresser à Mme V^e de Valon, à CATUS, (Lot).

Le 61^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département du Gard, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff

On y trouve des renseignements très exacts sur ce département : situation limites, nature du sol cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte représentant une vue de Nîmes, le Pont du Gard les Arènes Nîmoises, le château de Beaucaire, et enfin une excellente carte du Gard avec plan de Nîmes, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. Malte-Brun.

Pose de Dents et Dentiers d'après les meilleurs systèmes américains, anglais et français, les seuls adoptés par les premières maisons de Paris et de Londres. 20 Ans de Succès.

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES, A PARIS
Lauréat de l'Académie Nationale
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors et des principaux établissements d'Education du Lot et de la Corrèze

Boulevard Sud, n° 3, à CAHORS, tous les mois du 4^e au 8.
Faubourg Leclerc, n° 16, à BRIVE, du 9 au 30 de chaque mois.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



MÉDAILLE D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

Avis.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ELÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

Grande Vente à de Bas Prix.

VIGNES AMÉRICAINES

MASSOU

PROPRIÉTAIRE, A PENNE (LOT-ET-GARONNE)

PRIX-COURANT POUR L'ANNÉE 1881-82:

Producteurs directs.		Porte-Greffe:	
Boutures	Racinés.	Boutures	Racinés.
JACQUEZ, le cent. 8 f. »	35 f. »	RIPARIA, le cent. 6 f. »	16 f. »
OPORTO, — .6 »	20 »	VIALA, — 6 »	16 »
CUNINGHAM, — .6 »	25 »	CLINTON, — 3 50	10 »
HERBEMONT, — .6 »	25 »	TAYLOR, — 3 50	10 »
		SOLOUIS, — 7 »	20 »

RIPARIA, racinés et greffes en vignefrançaise Aramon, le cent, 40 fr. : (Pour l'année après) : RIPARIA racinés, greffes du choix des acheteurs, le cent, 40 fr.

NOTA. — Les Variétés demandées sont garanties authentiques. Il ne pourra être accepté de demande d'une valeur inférieure à Cinquante francs.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnoons, pince-nz faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liquides en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis canne gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

LA CONSTIPATION

la plus rebelle est guérie par la Casse-Izart, bonbon laxatif rafraichissant, le plus délicieux, le plus agréable dérivatif connu jusqu'à ce jour.

Prix de la boîte 2 fr. 50 : dépôt chez Monsieur FILHOL, pharmacien à Cahors.

EAU DE ZÉNOBIE
LA COULEUR DES CHEVEUX
SEULE PARFAITE
POUR RÉTABLIR
On n'est pas une véritable beauté, mais une Lotion bienfaisante qui rafraichit et fortifie la chevelure et la recolorant.
SEGUIN, 110, rue de la Harpe, BORDEAUX
SE TROUVE CHEZ TOUS LES PARFUMIERS ET COIFFEURS.
Se trouve à Cahors, chez Breil, parfumeur, boulevard Nord; Dides, aîné, boulevard Sud.

CABINET DENTAIRE

Monsieur JACQUET, chirurgien-dentiste du bureau de bienfaisance, donnera ses consultations dentaires, tous les jours, pour les indigents de Cahors, à l'Hôtel-de-Ville, de 11 heures du matin à midi.

Il traite également toutes les affections de la bouche dans son cabinet rue du Lycée, n° 4. Visible tous les jours de 8 heures du matin à 11 heures, et de 4 heures du soir à 6 heures.

N.-B. — Abonnement pour l'entretien de la bouche, pour un an 10 francs et 5 francs pour la classe ouvrière.

Pour MM. les militaires, on fera des prix exceptionnels.

PLUS DE MAUX DE DENTS!
par l'emploi de
L'ÉLIXIR DENTIFRICE
RR.P.P. BÉNÉDICTINS
Don MACQUELONNE FLEUR
2 Médailles d'Or, Bruxelles 1850, les plus hautes récompenses
EN CAN
INVENTÉ 1373 PAR LE BÉNÉDICTIN
Pharm. 4, 1871. — Poudre, boîte: 1 fr. 25. — Élixir, 2 fr.
Agent général: SEGUIN, 110, rue de la Harpe, Bordeaux.
Se trouve à Cahors, chez M. BREIL, conf. honn. nord

Magasin de Fleurs artificielles.

MARTE BLANC
FLEURISTE A CAHORS

MAISON IZARN, BOULEVARD SUD, 9.



Le Propriétaire-Gérant A. Layton.

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près le Pont Valentré, 43, — CAHORS (Lot)

VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomentoux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits. —

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881



PHARMACIE CENTRALE

DE CAHORS



ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés: préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison: Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité: 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture. MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC.

Vins du Minervois et des Corbières

VIGIÉ ET AZAÏS

Propriétaires Négociants

LÉZIGNAN (Aude)

Représenté par M. TERRET,

Rue de la Banque, 1, CAHORS.